TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 06 novembre 2020

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Éliane MAGNY, Samuel AUBERT, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME, Daniel CAPPE

Excusés : Tahar KHERROUBI représenté par Samuel AUBERT, Jean- Claude PARREY représenté par Bruno EYZAT

Secrétaire(s) de la séance : Samuel AUBERT

Ordre du jour:

1-Virement de crédits supplémentaires -(Programme adressage)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 - 139	Immobilisations corporelles en cours	-10 000.00	
2152	Installations de voirie	10 000.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2-Agrandissement cimetière-Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que quatre entreprises ont été consultées, dans un premier temps, pour l'agrandissement du cimetière et deux entreprises pour l'enlèvement d'un mur au cimetière.
Trois entreprises ont répondu, à savoir: SARL TP JUILLARD, EURL DURIF, SARL JOUVE pour l'agrandissement du cimetière. Deux entreprises ont répondu pour l'enlèvement d'un mur au cimetière à savoir RMCL Vebret et SARL JUILLARD.

Lors de la commission d'appel d'offres en date du 06 novembre 2020, il a été décidé de retenir pour l' agrandissement du cimetière l'entreprise SARL TP JUILLARD pour un montant de 17 057.60€ HTsoit 20 469.12€ TTC et pour l'enlèvement d' un mur au cimetière l'entreprise SARL TP JUILLARD pour un montant de 1 400.00€ HT soit 1 680.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir entériner l'avis de la commission d' appel d'offres.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise SARL TP JUILLARD pour un montant de 17 057.60€ HT soit 20 469.12€ TTC pour l'agrandissement du cimetière ;

- décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir l' entreprise SARL TP JUILLARD pour un montant de 1 400.00€ HT soit 1 680.00€ TTC pour l'enlèvement d'un mur.

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

3-Opposition au transfert à l'EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

Le conseil municipal ,à l'unanimité des membres votants, s'oppose au transfert à l'EPCI Dômes Sancy Artense de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

4-Protection juridique fonctionnelle

Monsieur Bruno EYZAT ayant subit une agression pendant une réunion avec la commission des travaux sur la voie publique le 03 octobre 2020, alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions de maire, demande au conseil municipal sa protection fonctionnelle.

La commune lui doit la protection fonctionnelle au titre de l'article L.2123-34 du CGCT, et la prise en charge des frais d'avocat (avocat désigné par GROUPAMA, assureur de la commune).

Après en avoir délibéré, 5 pour- 4 abstentions- 2 contre, le Conseil Municipal décide d' accorder une protection fonctionnelle à Monsieur Bruno EYZAT.

5-Demande de subvention

Monsieur Samuel AUBERT concerné ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'association AIR PAYS BAGNOLS LARODDE. Pour cette année, trois projets sont en cours dans les 2 écoles pour un montant total de 4 600€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 500€ .

6-Renouvellement du contrat de travail de Dominique RANVIER Adjoint Technique non titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de RENOUVELER** le contrat de travail de Mme Dominique RANVIER en tant qu'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 12 h par mois pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2021. L'intéressée sera rémunérée selon l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 du Grade d'Adjoint Technique Territorial. Mme Dominique RANVIER sera chargée de l'entretien des bâtiments communaux (Mairie, Maison des Associations et Local Technique, Gîtes Ruraux, Eglise etc...)
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Informations diverses:

L'arrêt de bus Mauriac/Clermont-Ferrand sera rétabli à partir de mi-décembre 2020, cet arrêt ayant été supprimé fin 2018.

Ordures ménagères

Le SMCTOM de la Haute Dordogne désire étendre le **tri sélectif en bacs de regroupements** sur la commune. Ces bacs de regroupements permettront aux usagers d'avoir un point de tri à proximité de leur domicile pour tous les emballages papiers/cartons, bouteilles/flacons en plastique, briques alimentaires, boites fer/alu.

Le but de cette mise en place, prévue en début d'année 2021, est de dynamiser le tri sélectif sur la commune et d'optimiser les tournées en alternant une collecte en ordures ménagères et une collecte de tri sélectif tous les 15 jours.

Il est fait appel au civisme de chacun: merci de ne pas déposer sur le domaine public vos ordures ménagères encombrantes qui sont destinées à la décheterie.

A compter du 16/11/2020, en raison des contraintes liées au COVID 19 , la collecte des ordures ménagères se fera tous les 15 jours.

Repas des aînés

En raison de la crise sanitaire, la municipalité a le regret de vous faire savoir que le repas des aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année. On vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Le Maire

Bruno EYZAT

MAIRIE DE MONTOUILLE-ST-LOUP
R.F.
Puy-de-Dôme